

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

EURO-METROPOLE DE METZ

COMMUNE DE LORRY-LES-METZ

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par décision n°547/2026, du 09 octobre 2026, Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz a décidé de soumettre le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lorry-lès-Metz, à la participation du public par voie électronique (PPVE), pour une durée de 35 jours à compter du 30 octobre 2026 et jusqu'au 03 décembre 2026 inclus.

L'objectif de la modification est de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX1 afin d'aménager un secteur à vocation mixte, intégrant des commerces de proximité et des logements. Situé dans un secteur stratégique du territoire communal et métropolitain, ce site présente un potentiel de développement utile à l'attractivité du village, tant pour conforter son offre de services que son offre en matière d'habitat collectif notamment.

Le projet de modification a fait l'objet d'une autoévaluation et d'une sollicitation de l'autorité environnementale. Au vu de l'avis formulé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), le Bureau Métropolitain a délibéré le 11 septembre 2026 la non-réalisation d'une évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de la PPVE, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier :

- En version informatique :
 - sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Lorry-lès-Metz ainsi qu'à la Maison de l'Euro-Métropole de Metz (1 place du Parlement de Metz, CS 30353 – 57011 Metz Cedex 1) pendant leurs horaires d'ouverture ;
 - sur le site internet de l'Euro-Métropole de Metz dédié à l'adresse suivante : <https://www.eurometropolemetz.eu/>
 - sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-plu-lorry-les-metz>
- En version papier :
 - à la Maison de l'Euro-Métropole de Metz, 1 place du Parlement de Metz, CS 30353 – 57011 Metz Cedex 1 ;
 - en Mairie de Lorry-lès-Metz, 46 Grand Rue, 57050 Lorry-lès-Metz

Pendant toute la durée de la PPVE, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre numérique mis à disposition sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modif-plu-lorry-les-metz>
- en les envoyant par voie électronique à l'adresse suivante : modif-plu-lorry-les-metz@mail.registre-numerique.fr

Un avis au public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de la PPVE dans deux journaux locaux diffusés dans le département ainsi qu'en ligne ; cet avis sera également affiché au siège de l'Euro-Métropole de Metz et en Mairie de Lorry-lès-Metz.

Au terme de la PPVE, le projet de modification du PLU de Lorry-lès-Metz pourra être approuvé. L'Euro-Métropole de Metz est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.